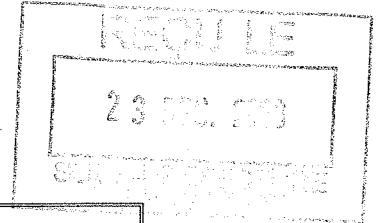




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094  
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance  
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon :** M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE

**Commune de Névache :** M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

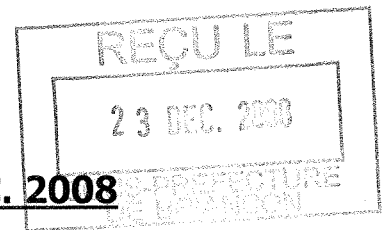
**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET  
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON  
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU  
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE  
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX  
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL  
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER  
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008



## **DELIBÉRATION N° 2008-097 DU 20 DEC. 2008**

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

### **OBJET : ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**Plan de développement touristique et économique du Briançonnais**  
Réactualisation - Lancement de la consultation

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 A II, attaché au développement économique communautaire,

**Vu** la délibération n°1 du Conseil Communautaire, en date du 18 juillet 2002, portant attribution d'une mission de prospection au cabinet ERNST & YOUNG, aux fins de définir un plan de développement touristique et économique du Briançonnais, sur les bases notamment des études sectorielles réalisées antérieurement par la Collectivité,

**Considérant** la nécessité de réactualiser les données de cette étude au regard de l'exigence posée par le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, de disposer d'un outil de programmation des actions conduites par la C.C.B. afin d'en apprécier la cohérence et de mesurer l'impact des aides régionales au développement du territoire Briançonnais,

**Considérant en outre** le fait que cette démarche contribuera à abonder les données du dossier de pré requérance présenté dans le cadre de la candidature à l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2018,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008,

**Vu** l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité et une abstention

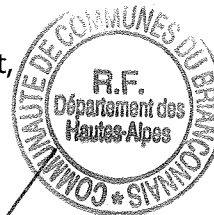
### **DÉLIBÈRE**

- Décide de la réactualisation du plan de développement touristique et économique du Briançonnais, réalisé en 2002.
- Autorise à ce titre le lancement de la consultation des prestataires potentiels, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, relatif aux marchés passés selon la procédure adaptée.

- Dit que la mission devra être exécutée dans un délai de 2 mois.
- Précise que le montant prévisionnel annuel du marché, avant consultation, est arrêté à 20 000 € TTC.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE à procéder à la signature de tout acte et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la consultation.
- Autorise Monsieur le Vice-président délégué à l'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE à procéder à la signature de tout acte et toutes pièces nécessaires à la formalisation du marché à intervenir, au terme de la procédure de consultation.

Pour copie conforme

Le Président,



**Alain BAYROU.**

Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008